

## Un.e. délégué.e. durabilité, énergie, climat et mobilité , à quoi ça sert ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous revoici une 3<sup>ème</sup> fois à débattre de l'Engagement d'une ou un délégué.e durabilité, énergie, climat et mobilité, demandé par notre collègue municipal.

Je ne vais pas revenir ici en détail sur les arguments que je vous ai déjà exposé lors des séances du Conseil communal du 12 décembre dernier et du 24 avril. Pour rafraîchissement, vous les trouverez annexées aux PVs desdites séances.

Étant donné que les opposantes et opposants à ce projet l'ont consentement attaqué sur sa forme, et non son fond, je dois avouer qu'il est compliqué de se préparer pour défendre ce préavis 03/2023.

Au final, les informations les plus utiles pour savoir ce qui est reproché à cet engagement sont à lire dans le *Journal de la région de Cossonay* du 26 mai, où l'on apprend que le Conseiller communal Jean-Claude Challet préfère mandater des bureaux spécialisés et impliquer les habitant.e.s, tandis que son collègue de groupe Joachim Cretegnny demande lui aussi que la Municipalité recoure à des bureaux de conseil externe pour gérer ces problématiques transverses.

Je rappelle simplement que ce qui est souhaité ainsi par mes collègues n'est rien d'autre que le status quo. En effet, la société Bioeco est déjà régulièrement mandatée par notre commune, et les commissions Agenda 21 et de l'Énergie, regroupant des citoyennes et citoyens motivé.e.s, existe déjà.

A titre personnel, j'estime d'ailleurs comme mes collègues que la Municipalité devra continuer à faire appel ponctuellement à des consultants spécialisés.

Mais là n'est pas la question. La question posée par voie de préavis est celle de l'augmentation des moyens de notre commune pour faire face à ces problématiques complexes de durabilité, d'énergie, de climat et de mobilité, et en particulier la demande d'une aide à l'interne sur le long terme pour soutenir l'ensemble de la Municipalité. On peut supposer que les 69 % de nos concitoyens qui ont acceptés la Loi Climat voici une semaine se sentent également concernés par cette question.

Pour ce qui est de leurs représentants dans cette salle ce soir, j'imagine que comme moi, vous avez réfléchi à ce que ce poste pourrait apporter à notre commune, afin de peser le pour et le contre, et de voter en connaissance de cause. Malheureusement, c'est seulement une fois que ce poste sera créé que nous aurons une information factuelle et objective de ce qui aura été possible de réaliser grâce à lui.

Alors, comment décider aujourd'hui de la pertinence de ce poste ? À quoi peut bien servir un tel délégué ?

Qui, mieux que les communes similaires à la notre qui ont justement fait le pas de cet engagement, serait à même de répondre à cette question ? Pour cette raison, j'ai contacté les Municipalités de Prilly, d'Orbe, d'Échallens et d'Épalinges, listés en page 2 du rapport sur le préavis 03/2023, afin de leur poser les questions suivantes :

1. Votre commune a-t-elle pu développer plus rapidement ses projets en lien avec ces thématiques, et ainsi éviter d'user ses citoyen.ne.s bénévoles dans des commissions Agenda 21 ou de l'Énergie?
2. Avez-vous pu gagner une vue d'ensemble de ces problématiques, et ainsi rendre plus attentif l'ensemble de l'administration communale et la Municipalité?
3. Avez-vous pu mieux cibler des mandats externes plus spécifiques?
4. Avez-vous pu mieux utiliser des subventions fédérales ou cantonales?
5. Dans l'ensemble, comment appréciez-vous cet engagement?

Vous ne serez probablement pas étonné que ces 4 communes ayant fait le pas que nous nous apprêtons, je l'espère, à faire nous aussi, ont toutes répondues « oui » aux 4 premières questions, et jugent unanimement ces engagements de manière « très positive ».

Parmi les tâches et réalisations des délégué.e.s de ces communes, citons notamment :

- Le suivi énergétique des bâtiments communaux (Prilly)
- Le développement du chauffage à distance (Prilly et Épalinges)
- La définition d'une stratégie d'arborisation (Prilly)
- L'organisation d'appels d'offres groupé pour des installations solaires et de pompes à chaleur pour les particuliers (nombre d'installation solaire x4 à Épalinges) et des recommandations auprès des propriétaires immobiliers (Prilly) et courriers informatifs à la population (Échallens)
- La création d'une société permettant aux non-propriétaires d'investir dans le solaire en prêtant de l'argent à l'entreprise avec des taux d'intérêts plus hauts que celui des banques (production solaire x 12 entre 2015 et 2022 à Épalinges, pour arriver au double de la moyenne Suisse)
- L'installation cette année de plus de de 80 arceaux pour les parcage à vélos (Épalinges) et la participation de la commune à l'opération *Bike to work* (Échallens)
- L'organisation des manifestations, des commissions et de groupes de travail thématiques concernant la mobilité, l'efficacité énergétique et la durabilité (Épalinges et Prilly)
- La gestion de toutes les subventions énergétique, de durabilité et de mobilité (Échallens, Épalinges)
- La proposition d'améliorations du fonctionnement interne de l'administration communale, grâce au lien direct et privilégié avec tous les employés de la commune et avec les Municipaux (Échallens)
- Le relai dans la commune des subventions fédérales et cantonales (Échallens)

Une dizaine d'autres actions faisant ou non partie de leur Plan Climat ont ainsi permis à ces communes d'obtention du label *Cité de l'énergie Gold* (75 % des objectifs atteints, contre 50 % pour le label *Cité de l'énergie simple*, comme à Cossonay).

A Épalinges, le Municipal Mischler conclu ainsi « Vous vous imaginez bien que ce genre d'activité (récurrente et sur le long terme) ne peuvent pas être déléguées à des mandataires externes, car ils perdraient de vue la situation globale, et cela coûterait au fond trop cher. Bien sûr, nous mandatons des ingénieurs ou intervenants externes pour des actions spécifiques, mais toujours ponctuellement .»

Et je laisserai le mot de la fin à M. Mattia, Municipal à Prilly : « Je ne peux qu'affirmer qu'au vu des défis énergétiques et environnementaux qui attendent les communes, un tel poste n'est pas nécessaire mais **indispensable**. »

Je vous remercie pour votre attention.

Loris Stehlé, pour Ensemble pour l'Ouverture, le 26 juin 2023